



INSTITUT NATIONAL  
DE L'INFORMATION  
GÉOGRAPHIQUE  
ET FORESTIÈRE

SECRETARIAT GENERAL

Affaire suivie par  
François Baudet  
Francois.baudet@ign.fr  
Tél : 01 43 98 82 85

## DECISION N° 2012/ 98

### portant délégation de signature des documents relatifs à la préparation et à la passation des marchés publics

Le directeur général de l'Institut national de l'information géographique et forestière,

Vu le code des marchés publics,

Vu le décret n° 53-1227 du 10 décembre 1953 relatif à la réglementation comptable applicable aux établissements publics nationaux à caractère administratif, ensemble le décret n° 62-1287 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret n°2011-1371 du 27 octobre 2011 relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), notamment son article 11,

Vu le décret du 6 mars 2008 portant nomination de M. Patrice Parisé, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur général de l'Institut géographique national,

#### décide :

Article 1<sup>er</sup> – Délégation est donnée à MM. Jean-Philippe Grelot, directeur général adjoint, Claude Vidal, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts chargé des affaires forestières auprès du directeur général, François Baudet, secrétaire général, et Guy Mercier, secrétaire général adjoint, à l'effet de signer tous les documents relatifs à la préparation et à la passation des marchés publics, à l'exception des marchés eux-mêmes et de leurs avenants.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Jean-Philippe Grelot, Claude Vidal, François Baudet et Guy Mercier, la délégation visée à l'article 1<sup>er</sup> est donnée à Mme Catherine Destandau, chef du service des achats et des marchés et à Mme Anne Béniguel, chef du département des marchés et contrats.

Article 3 – la décision n° 243/2008 du 16 juin 2008 portant délégation de signature est abrogée.

Fait à Saint-Mandé, le

20 JAN. 2012

Diffusion :  
Chefs de service  
Secrétariats pour diffusion aux intéressés  
CF  
Archives